

DÉPANNAGE / RÉPARATION

LES 10 ENGAGEMENTS DU RÉSEAU ENVIE

1

GARANTIE

Envie garantit la réparation effectuée pendant 6 mois.

2

FORFAIT DE PRISE EN CHARGE – DIAGNOSTIC

Envie propose un forfait minimum de prise en charge déductible du montant de la réparation, si celui-ci est supérieur au forfait.

3

DEVIS FORMALISÉ

Envie établit systématiquement un devis si le montant prévisionnel de réparation est supérieur au montant de la prise en charge.

4

TARIF DE PRISE EN CHARGE

Le montant de la prise en charge est de 39 € TTC. Ce montant est égal au coût d'une heure de main d'œuvre facturable

5

DÉLAI DU DIAGNOSTIC

Envie s'engage sur le délai du diagnostic : 72 heures ouvrées maximum à compter de la prise en charge.

7

ENLÈVEMENT ET LIVRAISON DU GROS ÉLECTROMÉNAGER

L'enlèvement et la re-livraison sont proposés aux clients demeurant en zone 1, aux conditions habituelles de livraison du magasin. (1 = zone de livraison des appareils réparés garantis, proche).

9

DÉLAI DE RÉPARATION

Envie s'engage sur un temps de réparation communiqué au client au moment du devis. Ce temps peut varier d'une réparation à l'autre, de la disponibilité ou non de la pièce.

10

PIÈCES DÉTACHÉES

Envie s'engage à utiliser en priorité des pièces détachées d'occasion pour la réparation, conformément à son engagement social et environnemental.

6

APPAREIL NON-RÉPARABLE D'APRÈS DIAGNOSTIC

Si, après diagnostic, l'appareil s'avère non-réparable, ou si le coût de réparation est supérieur au prix d'achat équivalent en appareil rénové garanti, Envie propose une réduction sur l'achat d'un appareil comparable rénové garanti disponible dans son offre en magasin.

8

FACTURATION DE LA MAIN D'ŒUVRE

Au delà de la première heure, Envie facture le coût de main d'œuvre à la demi heure.



envie

Nos valeurs redonnent de la valeur

Retrouvez toutes les infos sur www.envie.org ou suivez-nous sur



et

